



MAIRIE
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE
(62360)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-16

L'an deux mille vingt-deux,
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département
du Pas-de-Calais

Arrondissement
de Boulogne-Sur-Mer

Canton
de Boulogne Sud

Date de convocation : Le 08 septembre 2022
Date d'affichage : Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

Nombre de conseillers : Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

16/19

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

Adoption d'une Décision Budgétaire Modificative

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14
Vu le budget de la collectivité,

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal présents la nécessité d'adopter les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- 1) Section de Fonctionnement – Dépenses
Compte 6068 / 66111 + 3500,00 €

Augmentation des crédits : Assainissement 2012.



- 2) Section d'Investissement – Dépenses
Compte 2184 / 2051 + 15 000,00€
Compte 2184 / 1641 + 2500,00€
Régularisation de l'achat du Logiciel NEOCIM.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser les décisions modificatives du budget sur l'exercice 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) autorise les modifications budgétaires modificatives.

Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

Le Maire,


Jean-Michel DEGREMONT.

Certifié et rendu exécutoire le : 19 SEP. 2022



REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2022

Application agréée E.legalite.com

99_DE-062-216209080-20220915-2022_16-DE